

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant le stationnement
Rue Jean-Baptiste Betout et Rue Pierre Duditlieu

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande de travaux pour la pose de pavés rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu de la société COLAS, ZA Jean Monnet 87920 CONDAT SUR VIENNE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux pour la pose de pavés rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu, le stationnement sera interdit dans ces deux rues pendant la durée des travaux soit du 23 au 27 février 2026.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société COLAS, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

La société COLAS devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention au 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La Cabinet Déjante,
La société COLAS

Fait et arrêté à Bessines, le 18 février 2026
La Maire,



Andréa BROUILLE